



Hénin-Beaumont

Note de présentation du compte administratif 2022

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

(Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art. 107 de la loi NOTRe).

Ville d'Hénin-Beaumont
Direction des Affaires Juridiques

Vu pour être annexé
à la délibération n° 2023-029
LE MAIRE, STEEVE BRIOIS





La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2022, courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.



Le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présente.

Ce document est destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l'exercice 2022 par le comptable assignataire.

Les opérations du compte de gestion 2022 coïncident parfaitement avec le compte administratif 2022.

Les résultats sont arrêtés et les votes du compte de gestion et du compte administratif peuvent donc s'opérer avant le vote du budget primitif. Cela démontre un respect du cadre règlementaire et des délais et supprime toute incertitude.

I. LES RESULTATS 2022

SECTION	Reprise résultats 2021 (a)	Résultat d'exécution 2022 (b)	Résultats de clôture 2022 (A = a + b)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (=A+B)
Fonctionnement	6 415 265,54	7 651 728,37	14 066 993,91	-	14 066 993,91
Investissement	- 1 773 607,94	- 5 969 051,74	- 7 742 659,68	- 2 199 934,74	- 9 942 594,42
Total	4 641 657,60	1 682 676,63	6 324 334,23	- 2 199 934,74	4 124 399,49

Le résultat de clôture 2022 est excédentaire de 6 324 334,23 € compte tenu des résultats par section suivants :

- Un excédent de 14 066 993,91 € de la section de fonctionnement tenant compte des rattachements à l'exercice pour 1 032 574,02 € en dépenses et 157 128,05 € en recettes ;
- Un déficit de 7 742 659,68 € de la section d'investissement.

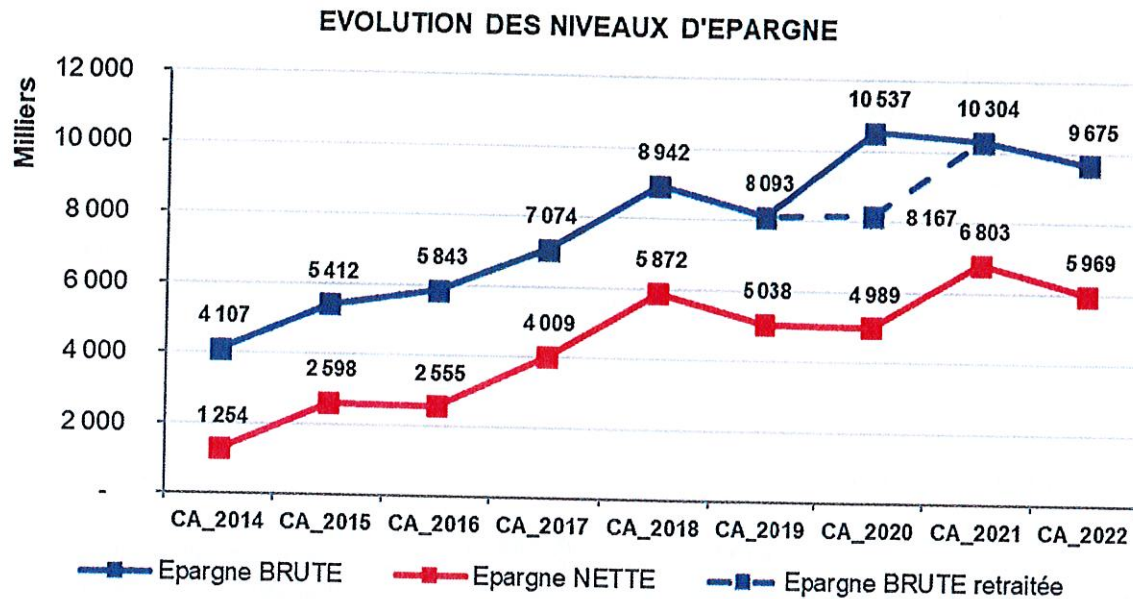
Ce résultat global de clôture 2022 doit couvrir le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (- 2 199 934,74 €), soit un résultat d'investissement cumulé déficitaire de 9 942 594,42 €.

Les restes à réaliser comprennent 4 833 482,02 € de dépenses et 2 633 547,28 € de recettes.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2022 de la section de fonctionnement atteint + 7 651 728,37 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La maîtrise de ces dernières permet à la Ville de maintenir ses épargnes brute et nette indispensables au financement de ses investissements principalement par fonds propres.



L'**épargne brute** représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels et les charges réelles.

Cette épargne est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Sur la période étudiée, l'épargne brute a **progressé de 5 568 714 €**.

L'**épargne nette** représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Cette épargne est un indicateur mesurant, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Sur la période étudiée, l'épargne nette a **progressé de 4 714 895 €**.

Entre 2021 et 2022, l'épargne brute est en baisse de 628 996 € et l'épargne nette est en baisse de 833 512 €.

a. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA_2020	CA_2021	BUDGET_2022	CA_2022	exécution	Progression 2022/2021
013 Atténuation de charges	823 413,65	16 256,37	7 441,00	49 407,96	664,0%	203,9%
70 Produits des services	953 181,47	1 226 405,15	1 096 695,00	1 246 222,45	113,6%	1,6%
73 Impôts et taxes	30 434 099,82	28 617 400,87	28 988 260,88	30 149 781,09	104,0%	5,4%
74 Dotations et participations	10 141 503,33	11 878 435,45	11 540 785,55	11 798 630,79	102,2%	-0,7%
75 Autres produits de gestion courante	243 748,84	355 042,41	387 567,79	498 932,90	128,7%	40,5%
76 Produits financiers	559 061,33	560 517,58	559 061,33	559 061,33	100,0%	-0,3%
77 Produits exceptionnels	2 749 479,54	2 242 699,26	1 607 495,17	1 352 280,73	84,1%	-39,7%
78 Produits de reprises de provisions	37 515,00	8 000,00	27 000,00	27 000,00	100,0%	237,5%
Recettes réelles	45 942 002,98	44 904 757,09	44 214 306,72	45 681 317,25	103,3%	1,7%
042 Opérations de transferts entre section		42 711,77	20 000,00	19 100,67		
043 Opérations à l'intérieur de la section		42 711,77	20 000,00	19 100,67		
Recettes d'ordre						
Total recettes de fonctionnement	45 942 002,98	44 947 468,86	44 234 306,72	45 700 417,92	103,3%	1,7%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 45 700 417,92 € et sont supérieures de 1 466 111,20 € au budget voté du fait notamment de la comptabilisation des opérations de cessions au chapitre 77 mais dont la prévision budgétaire est au chapitre 024.

1) Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente 66 % des recettes réelles de fonctionnement. Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :

- Une légère variation du produit des impôts et taxes entre 2021 et 2022 liée à l'effet taux (baisse) et à l'effet base (hausse) ;
- Le taux d'exécution de 104 % est proche de la prévision budgétaire mais impacté par une forte progression des droits de mutation enregistrée en 2022. Cette hausse est due à deux transactions « remarquables » réalisées sur le territoire communal.

2) Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre budgétaire représente 25,8% des recettes réelles de fonctionnement et baisse de 79 805 € par rapport à 2021, soit - 0,70% essentiellement en raison de la mise en place de la délégation de service public pour la gestion du multiaccueil dont les produits de la CAF sont désormais versés au délégataire.

Les deux composantes principales de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

En 2022, l'augmentation de la DSU (+118 569 €) permet encore de compenser la baisse de la DF de -24 833 €.

Les DSU et DF atteignent 8 173 392 € en 2022 contre 8 079 656 € en 2021, soit une progression de 93 736 €.

Depuis 2014, la baisse des dotations de l'Etat représente un toujours un manque à gagner pour la commune, il est de 380 681 € en 2022 hors effet inflation.

3) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires représentent 3 732 905,37 €, soit 8.17% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » comptabilise 49 407,96 €. Ce chapitre ne comptabilise désormais que quelques remboursements divers sur salaires ou charges. A titre exceptionnel pour 2022, le chapitre comporte le remboursement de l'indemnité « inflation » de 39 500 €.

Le chapitre 70 « Produits des services » totalise 1 246 222,45 €. Ces produits sont issus des prestations payantes assurées par la collectivité. Ce chapitre en hausse de 1,6% par rapport à 2021 se rapproche du niveau d'avant la crise sanitaire. En 2019, il était de 1 291 671,46 €.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comptabilise 498 932,90 € émanant des revenus locatifs sur biens immobiliers dont la Ville est propriétaire, de redevances versées par les concessionnaires et de produits divers de gestion courante.

Le chapitre 76 « Produits financiers » :

Dans le cadre de la renégociation de ses emprunts toxiques, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien à hauteur de 7 418 086.90 €.

Le versement de ce fonds était initialement prévu en treize annuités allant de 2016 à 2028 et ce pour un montant annuel de 570 622.07 €.

En 2018, la Ville a bénéficié d'un versement anticipé sur l'un des deux prêts renégociés pour 115 607.29 €.

Depuis 2019 et ce jusqu'en 2028, la Ville percevra 559 061.33 €. Pour l'exercice 2022, le chapitre comporte également 1 456,25 € de produits divers.

Le Chapitre 77 « Produits exceptionnels » :

Depuis 2021, le chapitre intègre les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail soit 708 232,46 € en 2022.

Les reste du chapitre est composé des produits de cessions d'immobilisation pour 340 404,75€ et de 303 643,52 € de dégrèvements fiscaux, avoirs divers et remboursements de sinistres.

Le Chapitre 78 « Reprises sur provisions » :

En 2022, les dotations aux provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'une réévaluation des risques permettant une reprise à hauteur de 27 000 €.

Chapitre 042 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des moins-values de cessions.

b. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA_2020	CA_2021	BUDGET_2022	CA_2022	exécution	Progression 2022/2021
011 Charges à caractère général	7 093 437,25	7 529 099,06	10 432 795,00	9 372 658,09	89,8%	24,5%
012 Charges de personnel	23 982 143,03	22 957 751,33	22 496 434,00	21 917 139,60	97,4%	-4,5%
65 Autres charges de gestion courante	2 498 484,31	2 611 981,31	2 774 862,49	2 714 299,39	97,8%	3,9%
66 Charges financières	1 599 690,96	1 457 383,40	1 334 600,00	1 330 360,71	99,7%	-8,7%
67 Charges exceptionnelles	230 846,68	44 160,51	363 313,81	261 193,19	71,9%	491,5%
68 Dotation pour risques et charges			410 280,53	410 280,53	100,0%	
Dépenses réelles	35 404 602,23	34 600 375,61	37 812 285,83	36 005 931,51	95,2%	4,1%
042 Opérations de transferts entre section	4 296 867,23	2 402 865,06	2 100 000,00	2 042 758,04	97,3%	-15,0%
043 Opérations à l'intérieur de la section						
Dépenses d'ordre	4 296 867,23	2 402 865,06	2 100 000,00	2 042 758,04	97,3%	-15,0%
Total dépenses de fonctionnement	39 701 469,46	37 003 240,67	39 912 285,83	38 048 689,55	95,3%	2,8%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36 005 931,51 € et représentent un taux de réalisation du budget voté de 95,2%.

Ces dépenses sont en hausse de 1 405 555,90 € entre 2021 et 2022, soit +4,1%.

1) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre totalise 9 372 658,09 € et représente 26% des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse de 1 843 559,03 € soit 24,5 % par rapport à l'exercice 2021, s'explique par le retour du fonctionnement normal et en année pleine de l'ensemble des services de la commune mais aussi par la hausse des prix liée au contexte inflationniste. Les plus importantes variations sont constatées sur le gaz + 673 587,97 €, l'électricité + 122 877,60 € et le fonctionnement en année pleine du multiaccueil + 270 142,04 €.

2) Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale représente 21 917 139,60 €, soit 60,9% des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale diminue pour la quatrième année consécutive :

- 2019 : - 560 025,01 € ;
- 2020 : - 599 471,90 € ;
- 2021 : - 1 024 391,70 € ;
- 2022 : - 1 040 611,73 €.

3) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 2 714 299,39 € et représente 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2022, le Centre Communal d'Actions Sociales a bénéficié d'un maintien de sa subvention à 1 096 331 €, tout comme les associations avec 1 172 606 € de subventions attribuées en hausse de 6,8%.

4) Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre totalise 1 330 360,71 € et représente 3,69% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 127 022,69 € de moins que l'an dernier.

La Ville présente un encours de dette très sécurisé à 99 %. La Ville ne dispose que d'un seul emprunt à taux variable indexé sur Euribor 12 mois. L'encours à taux variable 2022 profite encore du niveau négatif des taux sur les trois premiers trimestres et présente un faible coût sur la dernière échéance de 2022.

5) Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre budgétaire totalise 261 193,19 €. Il comprend 89 700 € de subventions exceptionnelles, l'annulation d'un titre de 2018 pour 156 033,81 €, des remboursements d'ALSH, de location de salles et divers.

6) Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Il s'agit de la provision pour créances douteuses instaurée par la délibération 2022-106 du 9 novembre 2022.

7) Chapitre 042 – Opérations de transferts entre sections

Ces crédits sont constitués des amortissements des immobilisations comptabilisés conformément à la délibération 2017-101 et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2022 de la section d'investissement fait ressortir un résultat déficitaire de - 5 969 051,74 € auquel s'ajoutent :

- La reprise du déficit antérieur : - 1 773 607,94 € ;
- Le solde des restes à réaliser (RAR) 2022 : - 2 199 934,74 €
 - RAR en dépenses : 4 833 482,02 € ;
 - RAR en recettes : 2 633 547,28 €.

Ce qui porte le besoin de financement de la section d'investissement à 9 942 594,42 €.

a. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	CA_2020	CA_2021	BUDGET_2022	CA_2022	exécution	Restes à réaliser_2022
13 Subvention d'investissement	1 476 312,61	3 001 364,87	8 884 608,79	6 126 202,19	69,0%	2 191 557,70
16 Emprunts et dettes assimilées	3 000 800,00	3 350 000,00				
165 Dépôts et cautionnements reçus		1 700,00	-	5 978,00		
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 440 124,13	1 422 116,17	2 023 547,00	2 221 287,56	109,8%	
1068 Excédent de fonct. capitalisés	9 428 434,13	5 336 571,73	5 002 777,93	5 002 777,93	100,0%	
21 Immobilisations corporelles		175 924,95		10 498,33		
23 Immobilisations en cours		540 924,14		62 710,61		
458 Opérations pour le compte de tiers		162 277,20	635 817,66	193 828,08	30,5%	441 989,58
Recettes réelles	15 345 670,87	13 990 879,06	16 546 751,38	13 623 282,70	82,3%	2 633 547,28
040 Opé. D'ordre de transferts entre sector	4 296 867,23	2 402 865,06	2 100 000,00	2 042 758,04	97,3%	
041 Opérations patrimoniales	30 319,94	1 475 385,32	3 000 000,00	557 824,37	18,6%	
Recettes d'ordre	4 327 187,17	3 878 250,38	5 100 000,00	2 600 582,41	51,0%	-
Total recettes d'investissement	19 672 858,04	17 869 129,44	21 646 751,38	16 223 865,11	74,9%	2 633 547,28

Uniquement les chapitres avec exécution budgétaire (hors 024 et 021)

Les recettes réelles d'investissement atteignent 13 623 282,70 €, soit 82,3% du budget voté. En complément, des subventions ont été notifiées, 2 191 557,70 € sont en attente de versement et figurent en reste à réaliser ainsi que 441 989,58 € au titre des opérations pour compte de tiers.

1) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Les recettes s'élèvent à 2 221 287,56 € dont 2 101 000,07 € au titre du FCTVA sur les dépenses d'équipement effectuées en 2020 et 120 287,49 € au titre de la taxe d'aménagement.

2) Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Conformément à la délibération 2022-038 du 1^{er} avril 2022, 5 002 777,93 € ont été affectés à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement identifié à la suite de la clôture 2021.

3) Chapitre 13 – Subventions d'investissement

En 2022, ce sont 6 126 202,19 € qui ont été perçus au titre des subventions. De nombreuses subventions ont été notifiées mais non pas fait l'objet d'un versement sur l'exercice 2022 d'où leur placement en restes à réaliser (2 191 557,70 €).

4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

En 2022, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt.

L'article 165 comptabilise les dépôts de garantie et cautions reçus lors de la signature de baux locatifs.

5) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Le chapitre enregistre un remboursement de travaux de Enedis ainsi que des remboursements d'excédents de provisions de frais de vente.

6) Chapitre – Immobilisations en-cours

Il s'agit du remboursement par la CAHC de travaux de mise à niveau d'ouvrages au Chemin de Jérusalem.

7) Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers

Le chapitre enregistre la régularisation comptable des frais liés aux périls des immeubles 71 et 75 rue Jean-Jacques Rousseau.

8) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre section

Il enregistre la contrepartie des amortissements passés en dépenses de fonctionnement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

9) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

b. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	CA_2020	CA_2021	BUDGET_2022	CA_2022	exécution	Restes à réaliser_2022
20 Immobilisations incorporelles	700 008,87	266 140,87	741 550,78	236 194,68	31,9%	263 892,00
204 Subvention d'équipement	65 410,66	1 363,44	558 462,94	22 975,67	4,1%	522 865,65
21 Immobilisations corporelles	8 072 621,86	6 313 063,90	13 437 583,67	8 895 219,68	66,2%	3 253 724,91
23 Immobilisations en cours	1 583 120,00	3 527 479,00	9 539 013,12	8 745 451,10	91,7%	786 999,46
<i>Total des opérations d'équipement</i>	<i>10 421 161,39</i>	<i>10 108 047,21</i>	<i>24 276 610,51</i>	<i>17 899 841,13</i>	<i>73,7%</i>	
16 Emprunts et dettes assimilées	5 548 672,93	3 501 690,13	3 720 000,00	3 706 206,57	99,6%	
10 Dot, fonds divers et réserves	16 277,00	1 537,02	18 382,75	8 582,75	46,7%	
13 Subvention d'équipement	789,00	44 896,69				
26 Participations et créances rattachées			6 000,00		0,0%	6 000,00
454 Gestion des périls	16 458,00	176 008,72	1 361,36	1 361,36	100,0%	
458 Opérations pour le compte de tiers	16 458,00	604 266,78				
<i>Dépenses réelles</i>	<i>16 003 358,32</i>	<i>14 436 446,55</i>	<i>28 016 354,62</i>	<i>21 615 991,81</i>	<i>77,2%</i>	<i>4 833 482,02</i>
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections		42 711,77	20 000,00	19 100,67	95,5%	
041 Opérations patrimoniales	30 319,94	1 475 385,32	3 000 000,00	557 824,37	18,6%	
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>30 319,94</i>	<i>1 518 097,09</i>	<i>3 020 000,00</i>	<i>576 925,04</i>	<i>19,1%</i>	
Total dépenses d'investissement	16 033 678,26	15 954 543,64	31 036 354,62	22 192 916,85	71,5%	4 833 482,02

1) Les opérations d'équipement

Fin 2022, les dépenses d'équipement représentent 17 899 841,13 € d'opérations réelles sur les chapitres 20, 204, 21 et 23.

Le taux de réalisation et d'engagement des dépenses est de 93.6% du budget prévisionnel.

2) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

En 2022, la Ville a procédé au remboursement du capital de sa dette à hauteur de 3 706 206,57 € contre 3 501 690,10 € en 2021.

Depuis 2016, la Ville rembourse davantage le capital de sa dette que ses charges d'intérêts. Avec le bon niveau de l'épargne brute, la ville est en capacité d'absorber la hausse de l'annuité de 77 493,73 € constatée en 2022 qui permet un désendettement plus rapide.

3) Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Le chapitre enregistre des régularisations d'imputations de titres sur les exercices 2020 et 2021.

4) Chapitre 454 Gestion des périls

Il s'agit de frais sur la gestion des périls des 71 et 75 rue Jean-Jacques Rousseau.

5) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement pour la valorisation de certains travaux en régie réalisés par les services municipaux et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des moins-values de cessions.

6) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023



ID : 062-216204271-20230412-DCM_2023_29_1-BF